

RAPPORT- PRÉAVIS N° 2024/15 I AU CONSEIL COMMUNAL

Parc Perdtemps

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? »

Demande d'un crédit d'étude et de réalisation CHF 220'000.— TTC pour la réalisation d'aménagements anticipés sur le site Perdtemps.

Demande d'un crédit de CHF 50'000.— TTC en prévision d'éventuels sondages archéologiques ou frais de dépollution

Délégués municipaux : Mme Stéphanie Schmutz M. Pierre Wahlen

I^{re} séance de la commission

Date	Lundi 19 août 2024 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Vue d'ensemble

En 2018, la municipalité de Nyon a lancé une initiative ambitieuse visant à créer un parc public à Perdtemps, accompagné de la mise en souterrain du parking. Le projet « Pleine Terre », porté par l'équipe composée de Paysagestion, Localarchitecture, Küng et Associés, ainsi que MRS Partner, a remporté le mandat d'étude parallèle.

Ce projet est actuellement confronté à de nouveaux enjeux de préservation du patrimoine arboré et bâti. Des études sont en cours afin d'intégrer ces éléments au mieux, et le projet a été simplifié. L'esprit central – un parc végétalisé ainsi qu'un parking souterrain – est toutefois conservé.

En parallèle, des installations temporaires ont été introduites sur le square de Perdtemps, permettant d'explorer divers usages de cet espace public avant la réalisation du projet définitif. Une buvette, une place de jeux et des terrains de pétanque ont été installés en 2017. Les retours de la population et des démarches participatives ont ensuite permis l'introduction d'un jardin éphémère, et conduit à plusieurs améliorations du lieu.

Le 24 avril 2023, le postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? » a appelé la Municipalité à agir rapidement pour végétaliser le secteur de Perdtemps avant la réalisation complète du parc, à dégrapper les revêtements imperméables et à expérimenter la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue des Marchandises. Afin de répondre concrètement à ces demandes, un mandat a été donné à l'équipe du projet « Pleine Terre », prenant en compte le cadre existant et les contraintes techniques et financières.

La Municipalité souhaite également optimiser le laps de temps disponible avant la mise en service du parc et introduire de nouveaux aménagements anticipés, répondant à la fois aux demandes citées dans le postulat et les enjeux de faisabilité et financiers. Elle propose ainsi un projet localisé sur la rue des Marchandises, avec des installations créant des îlots de fraîcheur et de biodiversité, et permettant de tester divers usages, matériaux, et techniques de régénération du sol.

Le planning ambitieux vise une mise en service d'ici à 2025.

Afin de concrétiser cette vision, la Ville sollicite un crédit d'études et de réalisation pour le développement du projet, ainsi qu'un crédit de réalisation pour sa mise en œuvre effective. Ce préavis détaille le postulat, le projet proposé et les enjeux à intégrer.

2. Le projet Perdtemps

La place Perdtemps jouit d'une localisation exceptionnelle, au cœur de la vieille ville de Nyon. En 2018, la Municipalité a exprimé la volonté de transformer cet espace en vaste poumon vert, favorisant la biodiversité et renforçant la qualité de vie de la population nyonnaise, en enterrant le parking et en créant un vaste parc végétalisé.

Un mandat d'études parallèles a été lancé pour définir le futur de ce lieu. Le projet lauréat, validé par les élu-e-s, « Pleine Terre », prévoyait un parc arboré, un parking, une galerie commerciale, des pavillons, une médiathèque et des espaces rues.

Depuis 2019, plusieurs changements importants ont eu lieu, renforçant l'importance à accorder aux enjeux historiques, patrimoniaux et paysagers, et impactant directement ce projet. La note du site au recensement architectural de l'Etat de Vaud a changé de valeur impliquant une priorité accrue accordée à la préservation des éléments patrimoniaux du site. Deux nouvelles lois sont également entrées en vigueur : la loi sur la protection du patrimoine culturel et immobilier et la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager.

Afin de s'adapter à ces évolutions, le programme a été simplifié, améliorant par-là sa mise en œuvre en termes de délais de planification et de réalisation. La médiathèque sera intégrée à un autre projet et la galerie commerciale a été abandonnée.

Afin de consolider le projet sur des bases solides, un comité d'expert-e-s a été formé, regroupant des urbanistes, des architectes, des architectes-paysagistes, des spécialistes du patrimoine bâti et arboré, des expert-e-s en mobilité, ainsi qu'un économiste spécialisé en programmation et en vitalité commerciale. Cette approche a déjà donné d'excellents résultats dans le cadre du projet du Musée du Léman. En effet, en coordonnant les compétences de ces expert-e-s avec les services municipaux et les représentants de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), la Municipalité est en mesure de tester différentes variantes et de construire un argumentaire solide pour un projet irréprochable, intégrant toutes les thématiques clés. Cette phase s'étendra jusqu'à l'automne et permettra d'adapter le projet afin de répondre au mieux aux différents défis.

3. Le postulat

Le postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? » plaide en faveur d'une accélération du projet de végétalisation du parc Perdtemps, prévu initialement pour 2030, en raison des sécheresses et des étés caniculaires récurrents. Il met en avant les bénéfices écologiques des arbres et propose de transformer dès maintenant les surfaces bitumées en espaces verts.

Le postulat suggère des étapes progressives pour révéler le potentiel du site, répondre aux urgences climatiques et favoriser des expérimentations, à savoir :

- Végétalisation rapide de Perdtemps :
 Proposition de démarrer immédiatement la végétalisation de la zone Perdtemps en anticipant la plantation d'arbres en pleine terre, conforme à la vision du futur parc. Cette initiative, accompagnée de plantations en bac ou en pot, vise à obtenir des avantages écologiques immédiats à un coût abordable.
- Réduction des surfaces imperméables : Proposition de dégrapper autant que possible les revêtements imperméables, en se concentrant au moins sur les surfaces nécessaires aux plantations anticipées. Cela vise à garantir des conditions de croissance optimales pour la végétation, à lutter rapidement contre les îlots de chaleur, et à amorcer le processus de revitalisation des sols appauvris par des années de confinement sous le bitume.
- Expérimentation d'un espace convivial à la rue des Marchandises : Proposition d'expérimenter rapidement, pendant au moins un an, la création d'un espace convivial agrémenté de mobilier urbain et de verdure. Cette initiative serait implantée sur le tronçon de la rue des Marchandises, libéré temporairement du trafic motorisé, tout en préservant les fonctions essentielles assurées par l'avenue Perdtemps. L'objectif est de soutenir la réappropriation progressive de cet espace public par la population.

La Municipalité partage pleinement l'intérêt exprimé par les auteur-rice-s du postulat à l'égard de ces thématiques, qui sont actuellement au cœur des préoccupations, notamment dans le cadre de l'élaboration récente du Plan directeur communal (PDCom).

4. Le processus mis en place pour répondre au postulat

4.1 Les études de faisabilité menées

Suite au postulat, un mandat d'études a été donné aux architectes paysagistes de l'équipe « Pleine Terre » (Paysagestion) et aux ingénieur-e-s mobilité, afin de localiser les sites potentiels pouvant accueillir les aménagements anticipés proposés. Ils ont travaillé avec diverses associations telles que l'Élastique Citrique, La Manivelle, La Pétanque Nyonnaise, La Ludothèque, l'UAPE « Les Classes Tartines », ainsi que les festivals Visions du Réel, Le Far° et Les Hivernales, afin de parvenir à une proposition élaborée en concertation et acceptée par les intervenant-e-s locaux-ales.

Plusieurs sites autour du parking ont été testés. Le résultat de cette démarche a démontré que pour des raisons de faisabilité, la rue des Marchandises était le lieu le plus à même d'accueillir un tel projet. En effet, la venue du cirque Knie une fois par année impose la nécessité de préserver la zone spécifiquement allouée au parking, qui doit rester accessible aux poids lourds.

4.2 Les contraintes et enjeux à intégrer

Le projet d'installations anticipées doit prendre en compte les contraintes mises en lumière par les mandataires, à savoir :

Loi sur les routes

Tout empiètement sur le domaine routier, qu'il s'agisse de fermer la rue des Marchandises au trafic, de dégrapper des revêtements imperméables ou de planter en pleine terre, relève de la loi sur les routes (LRou). Dans ce cadre, de telles démarches impliqueraient une procédure longue et de potentielles oppositions.

Incertitudes liées au projet définitif

Le projet Perdtemps a récemment fait l'objet d'une réévaluation programmatique afin de tenir compte des impératifs de préservation du patrimoine arboré et bâti. Ces ajustements ont entrainé une révision substantielle du projet. Une vision plus précise du projet définitif sera possible en automne, suite au travail du collège d'expert-e-s. Avant cela, des aménagements anticipés – comme des plantations en pleine terre – ne sont pas encore possibles et risqueraient de prétériter le projet définitif.

Fouilles archéologiques

Les résultats des fouilles archéologiques restent incertains. Les coûts liés dépendront des trouvailles éventuelles.

Économie de moyens

Compte tenu du contexte économique actuel, il a été souhaité que les aménagements anticipés présentent un coût et une faisabilité raisonnables et que, dans la mesure du possible, soient réutilisables dans le projet définitif. Dans cette perspective, compte tenu du risque potentiel d'être affecté par le projet final, il parait judicieux de limiter les aménagements à la zone nord de la rue des Marchandises, plutôt que de couvrir l'intégralité de celle-ci.

5. Proposition de projet

La Municipalité souhaite apporter une réponse tangible au postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts tenant compte des impératifs techniques et financiers présentés ci-dessus.

Dans le contexte précédemment présenté, le secteur situé au nord de la rue des Marchandises est retenu. Cette option représente un projet qui offre une solution réalisable rapidement et sans nécessiter de procédures laborieuses, dans un périmètre adapté au projet final, avec des moyens raisonnables, et offrant une vraie plus-value à la population.

En effet, l'école de cirque, animée par le désir d'un environnement verdoyant et de liens renforcés avec la communauté, aspire à dynamiser les échanges et les rencontres aux abords de l'ancienne caserne. C'est dans cet élan que la municipalité saisit l'opportunité de créer un espace à la fois chaleureux et empreint de nature dans la partie nord de la rue des Marchandises.

Le projet embrasse une transformation remarquable, où l'asphalte actuel laisse place à un véritable jardin. Les barrières rouges, cloisonnantes, sont partiellement retirées pour ouvrir l'espace à la vie et à la verdure. Prairie, arbustes, et arbres, émergeront, façonnant un jardin pérenne et évolutif.



Cette métamorphose offre à l'Elastique Citrique une liberté d'expression, lui permettant d'adapter les lieux à ses besoins changeants, au gré des saisons et des événements. En période estivale l'association souhaite ouvrir leur buvette à toutes et tous, offrant un point de rencontre et de rafraîchissement au cœur de ce havre végétal.

Au-delà des limites de l'Elastique Citrique, les places de stationnement des cars seront aménagées afin de créer une scène éphémère, offrant aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'approprier cet espace dès que les cars ne seront pas présents. Le sol sera orné de dessins ludiques à créer, apportant une touche de couleur, tandis que des troncs d'arbres serviront de sièges autour de cet espace. Néanmoins, l'accès à cet emplacement pour les bus et les cars sera garanti en tout temps. Dès lors, la visibilité de cet emplacement sera garantie et lisible pour les chauffeurs, conformément à la LCR.

Autour de cette scène en devenir, des plantations pionnières s'épanouiront, insufflant fraîcheur et convivialité à ce lieu.

6. Descriptif technique

CFC 4 – Aménagements extérieurs

Aménagements et équipements

- Démolitions, déplacements de terre, dégrappage, arrachages
- Piquage soigné pour fractionnement d'enrobé
- Plantation d'arbres et arbustes, semis de prairie
- Travaux de jardinage pour le suivi de garantie des trois premières années
- Troncs d'arbres pour assises, épingles à vélos
- Peinture de l'enrobé avec motif ludiques

Honoraires

Honoraires des mandataires, expert-e-s et spécialistes

CFC 5 - Frais secondaires divers

Autorisations, taxes, reproduction, assurances, suivi fouilles archéologiques

CFC 6 - Divers et imprévus

Montant de réserve sur l'ensemble des travaux

7. Calendrier prévisionnel

L'implantation des installations anticipées est prévue pour 2025.

8. Exploitation

Une fois n'est pas coutume, la quasi-totalité des surfaces nouvelles d'espace vert sera entretenue par l'association Elastique citrique (partie située à l'est de la rue des Marchandises).

Pour le solde situé à l'ouest de la rue des Marchandises, les surfaces d'espaces verts augmentent peu par rapport à la situation existante, l'ensemble des entretiens seront internalisés car proches de ceux réalisés aujourd'hui.

Concernant les pots d'arbustes déplaçables, il s'agit de remplacement de bacs existants. Ils ne nécessiteront pas d'augmentation de frais d'arrosage.

9. Incidences financières

Les crédits votés dans le cadre des préavis N° 2021/7 et N° 2021/51 ont alloué les montants permettant de mener à bien le projet de transformation définitif de l'espace Perdtemps.

Pour ce projet d'aménagements anticipés, les coûts sont les suivants :

Coût des travaux

401 Installation de chantier

CHF 7'000.-

402 Travaux préparatoires

CHF 52'000.-

416 Revêtements	CHF 10'000						
421 Espaces verts	CHF 33'000						
423 Mobilier et équipements	CHF 6'000						
421 Divers et imprévus	CHF 37'000						
TOTAL COÛT DES TRAVAUX HT	CHF 145'000						
TVA 8.1 %	CHF 11'745						
TOTAL COÛT DES TRAVAUX TTC	CHF 156'745						
Honoraires							
496 Architecte-paysagiste	CHF 55'000						
496 Géomètre	CHF 3'000						
TOTAL COUT DES HONORAIRES HT CHF 58'000.—							
TVA 8.1 % CHF 4'6							
TVA 8.1 % CHF 4'698.– TOTAL COUT DES HONORAIRES TTC CHF 62'698.–							

Divers, selon nécessité

Les coûts évoqués ici doivent être prévus, par mesure de précaution. L'engagement de ces frais dépend des résultats des sondages archéologiques, des analyses de pollution des sols et éventuels travaux de dépollution.

TOTAL DIVERS TTC	CHF 50'807
TVA 8.1 %	CHF 3'807
TOTAL DIVERS HT	CHF 47'000
496 Evacuation enrobé pollué	CHF 25'000
499 Tests pollution sol	CHF 5'000
499 Sondages archéologiques	CHF 17'000

Récapitulatif des coûts

Coût des travaux TTC	CHF 157'000
Honoraires TTC	CHF 63'000
Divers, selon nécessité TTC	CHF 50'000
TOTAL GENERAL TTC	CHF 270'000
Coût total au m² (~ 1'230 m²)	CHF 220 TTC
Divers, selon nécessité TTC	CHF 50'000
Divers, selon nécessité TTC	CHF 50'000
TOTAL GENERAL TTC	CHF 270'000
Coût total au m² (~ 1'230 m²)	CHF 220 TTC
Coût total au m² (\sim 1'230 m²) Coût des travaux au m² (\sim 1'230 m²)	CHF 220 TTC CHF 150 TTC

Ce devis est établi par le bureau mandaté pour l'étude et calculé au moyen de valeurs de référence et d'avant-métrés. Ces montants ont fait l'objet d'une comparaison avec des réalisations similaires du mandataire.

10. Aspects du développement durable

L'introduction de végétation et la création d'espaces à vocation sociale et de rencontre sont des mesures pleinement alignées avec les objectifs variés du développement durable. Elles contribuent également à augmenter l'attractivité de la Ville.

10.1 Dimension économique

Le projet temporaire présenté s'inscrit dans la volonté de rehausser l'attrait des activités du centre-ville. Ces installations introduiront un nouvel espace dynamique et attrayant, renforceront l'attractivité de la zone et mettront en valeur les adresses environnantes.

10.2 Dimension sociale et participative

Le projet des aménagements anticipés à Perdtemps s'inscrit pleinement dans l'objectif d'animer et de dynamiser le centre-ville en créant un espace public de qualité propice à une variété d'usages sociaux et de rencontres. La diversité des usages proposés viendra compléter l'offre de détente et de loisirs déjà existante au centre-ville. Ces nouveaux espaces publics joueront un rôle crucial dans la promotion de la cohésion sociale.

10.3 Dimension environnementale

Les aménagements paysagers proposés permettront de contribuer au développement de la biodiversité, et à la réponse climatique pour lutter contre les îlots de chaleur. L'entretien de cet espace sera réduit au minimum de même que son arrosage.

11. Conclusion

Ce projet ne se contente pas seulement d'assurer un nouvel espace végétalisé et animé au cœur de la ville, mais il contribue également au renforcement de la vitalité et de la convivialité au sein de notre communauté. Il offre une possibilité de favoriser la biodiversité et d'augmenter la végétation en ville, et d'apporter une vraie plus-value à des espaces minéralisés. Il augmentera l'attractivité et la visibilité de cette zone avec des installations propices à la rencontre, à la détente et à la cohésion sociale.

Cette proposition répond également aux nombreuses contraintes techniques du lieu, pour un budget et des délais raisonnables.

De plus, il offre une phase d'expérimentation préalable à la concrétisation du projet final, et offre encore une fois la possibilité à la population de tester divers usages du lieu avant la mise en œuvre du projet définitif.

Bien que la portée de cette proposition soit modeste, lors du prochain préavis pour la suite du projet définitif, il serait envisageable de réintroduire les deux autres périmètres sur la rue des Marchandises (périmètres 2 et 3) si le projet le permet.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2024/151 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller

communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser

Perdtemps?»

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

 de prendre acte que le rapport-préavis N° 2024/151 vaut réponse au postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? »;

- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de réalisation de CHF 220'000.- TTC afin de financer les études des aménagements anticipés sur le site Perdtemps ;
- 3. d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 50'000.— TTC afin de financer d'éventuels sondages archéologiques ou frais de dépollution ;
- 4. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

THE TENT

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Tableau d'investissement
- Plan des aménagements anticipés sur le site Perdtemps
- Postulat de M le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/151

Parc Perdtemps

Demande d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 270'000.- TTC

Situation des préavis au 29.05.2024	2019	2020	202 I	2022	2023	2024
Total des préavis votés par le Conseil communal	5 252 306	30 968 925	35 018 470	25 990 523	117 116 143	5 360 000
Situation des emprunts au 29.05.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	13 228 000	-572 000	-3 000 000
Emprunts fin période/date du jour	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000	294 584 000

Cautionnements	et garanties
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 680 100
Caution demandée	0
Disponible	20 319 900

29.05.2024

Date: Nyon le

Dépenses et recettes d'investissement		Estimation des dépenses d'investissements nets					
	CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Descriptif/Libellé							
Etudes et réalisation d'aménagements	270 000		270 000	0	0	0	270 000
Total de l'investissement	270 000	0	270 000	0	0	0	270 000

Est	imation amort.	+ entretien
Durée	Montant	Entretien
ans	Amortiss./an	annuel
10	27 000	
Total	27 000	

Financement du préavis	
CHF	F
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts 270 0	0 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation			Estimation des coûts d'exploitation						
Libellé / années		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028		
Coût total d'exploitation		0	5 400	32 400	32 400	32 400	102 600		
Intérêts en %	2,00%	0	5 400	5 400	5 400	5 400	21 600		
Entretien		0	0	0	0	0	0		
Amortissements		0	0	27 000	27 000	27 000	81 000		
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0		
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes		0	0	0	0	0	0		
Recettes		0	0	0	0	0	0		
Coûts nets d'exploitation		0	5 400	32 400	32 400	32 400	102 600		



Postulat intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le meilleur des cas et sous réserve d'éventuelles oppositions, le projet du parc Perdtemps ne sera complètement réalisé qu'à l'horizon 2030. Voulons-nous attendre encore de longues années avant d'embellir cet espace appelé à devenir emblématique pour notre Ville? Voulons-nous attendre encore de longues années alors que sécheresses et étés caniculaires à répétition appellent des réponses rapides? La réponse est évidemment deux fois non. C'est pourquoi nous appelons le Conseil communal à soutenir ce postulat, compte tenu des éléments suivants.

Les arbres sont reconnus notamment pour leur contribution à la détente et à la récréation, leur diversité biologique et leur capacité d'accueil pour d'autres espèces, leur capacité de fixer le carbone et d'atténuer les pics de chaleurs, leur apport à l'épuration de micropolluants dans l'air et à la réduction de l'érosion en fixant le sol. En bref, les arbres rendent un ensemble de services écosystémiques à forte valeur ajoutée pour le vivant humain et non-humain. Par ailleurs, l'étude « nos arbres »¹ recommande de planter des arbres qui ont le potentiel d'atteindre au moins 20 mètres de hauteur et adaptés à un climat devenant plus aride, car un arbre ne génère un surplus net, en valeur de services rendus seulement 10 à 20 ans après sa plantation, et pour ce faire il doit pouvoir résister aux changements climatiques. Vu le temps de croissance nécessaire aux arbres pour révéler pleinement leurs bénéfices écosystémiques, il faut donc les planter le plus tôt possible, le parc Perdtemps en sera d'autant plus beau lors de sa réalisation complète.

Aujourd'hui, le secteur de Perdtemps est essentiellement recouvert de bitume, ce qui empêche l'infiltration de l'eau dans le sol. Pour pouvoir anticiper des plantations pour le parc, il est nécessaire de transformer du « gris » en « vert », d'hybrider les usages existants avec la vision future pour faire émerger celle-ci petit-à-petit, c'est-à-dire de réaffecter un peu d'espace dévolu aujourd'hui au stationnement et à la circulation pour à la fois améliorer l'existant et préparer l'écrin de verdure du parc de demain. Réaliser de petites étapes est aussi une manière de révéler les potentialités de l'existant sans attendre de gros et coûteux chantiers qui nécessitent de longues années d'études et de préparation. Tout en répondant aux exigences impératives de l'urgence climatique, cette approche est parfaitement en phase avec la philosophie de projet défendue par la Municipalité qui promeut les tests et les expérimentations². De plus, cette approche permet de lisser les investissements dans le temps en anticipant certains travaux de plantations.

En outre, il faut relever que le tronçon de la Rue des Marchandises adjacent au parking Perdtemps, qui fait partie du périmètre de projet du parc, est fermé à la circulation plusieurs semaines par année pour des évènements (Vision du Réel, Far, Les Hivernales, cirque Knie) sans que cela ne pose de problème particulier. En effet, les fonctions d'accessibilité au parking et au quartier de Perdtemps, et de rebroussement de lignes de transports publics sont déjà assurées efficacement par l'Avenue Perdtemps. Dès lors, aucune raison objective ne semble s'opposer à l'expérimentation d'une fermeture de ce tronçon de la Rue des Marchandises sur plusieurs mois. Ce test rapide et très concret permettrait de valoriser d'autres usages et de venir en appui d'une végétalisation anticipée de ce tronçon au gabarit généreux, végétalisation là aussi prévue par l'image directrice du parc Perdtemps, sans que cela n'entrave le retour de la circulation dans le cas où l'expérimentation ne serait pas concluante.

Enfin, le fait d'embellir globalement le site de Perdtemps en anticipant certaines plantations et en testant certains aménagements, permettrait d'offrir aux nyonnaises et aux nyonnais la possibilité de se réapproprier petit-à-petit cet espace public qui reste globalement peu accueillant à l'exception du square Perdtemps, et ainsi d'accroitre le soutien populaire en faveur du projet de parc dont le contenu n'en serait qu'enrichi par cette phase d'expérimentation. Serait-il également imaginable qu'à la saison estivale, lorsque la fréquentation du parking est minimale, une partie de celui-ci soit dévolu temporairement à d'autres usages, à l'ombre des arbres existants et de ceux qui seraient nouvellement plantés en anticipation du futur parc?

¹ Rapport du 5 septembre 2018 téléchargeable sur https://projets.ge-en-vie.ch/projet/nos-arbres

² Voir la vidéo de présentation du projet Perdtemps sur https://youtu.be/0cF-fYz2XDo

Avant de conclure, rappelons que végétaliser et renforcer la biodiversité constitue le deuxième objectif des Lignes directrices 2030 de la Municipalité, et que le secteur de Perdtemps offre un potentiel rapidement mobilisable pour commencer à concrétiser cet objectif durant la présente législature, en améliorant l'existant tout en s'inscrivant déjà dans l'ambition du projet de parc.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité, en s'appuyant autant que possible sur les budgets d'études et ressources humaines déjà alloués par les préavis 2021/7 et 2022/51, de bien vouloir étudier la possibilité de :

- 1. végétaliser autant que possible le secteur de Perdtemps sans attendre les travaux du futur parc, en anticipant notamment les plantations d'arbres en pleine terre prévues par l'image directrice du futur parc, complétées par des plantations en bac ou en pot, permettant ainsi un gain qualitatif immédiat, à faible coût, et compatible avec le projet prévu qui bénéficiera, lors de sa réalisation complète, d'arbres et de végétation plus matures et rendant de meilleurs services écosystémiques.
- 2. dégrapper autant de revêtements imperméables que possible, mais au moins les surfaces nécessaires aux plantations anticipées, notamment sur le parking Perdtemps et le long des tronçons routiers adjacents au parking (Avenue Perdtemps et Rue des Marchandises) afin d'assurer de bonnes conditions de croissance à la végétation, de lutter rapidement contre les îlots de chaleur et de commencer à redonner vie au sol appauvri par des années de confinement sous bitume.
- 3. expérimenter dès que possible et pour une durée minimale d'une année, l'installation d'un espace convivial agrémenté de mobilier urbain et de verdure sur le tronçon de la rue des Marchandises adjacent au parking Perdtemps qui serait libéré temporairement du trafic motorisé (les fonctions actuelles d'accès au parking et d'accès au quartier de Perdtemps étant déjà assurées et maintenues par l'Avenue Perdtemps), en soutien à la réappropriation progressive de cet espace public par la population.

Nous demandons un renvoi de ce postulat en Commission.

Nyon, le 24 avril 2023

Joël Vetter, Alexia Seguy, Carinne Bertola, Frédéric Rast, Valérie Mausner Léger, Sébastien Delahaye, Ariane Schwab Hug, Alexandre Dupuis, Alexander Federau, Armelle DuPasquier, Marius Diserens, Evren Kiefer, Mathieu Farine, Laetitia Hediger, Vanessa Ischi Kaplan, Claude Farine, Chloé Besse, Monique Chevallay Piguet